

Demande de permis de construire

Documents joints à la demande et nombre de pages par document:

• Formulaire	(3p)
• Notice descriptive	(2p)
• Plan de situation	(1p)
• Plan de masse	(1p)
• Plan topographique	(1p)
• Plan du rez de chaussée	(1p)
• Plan de l'étage	(1p)
• Plan du toit	(1p)
• Coupe est-ouest	(1p)
• Façade sud	(1p)
• Façade est	(1p)
• Façade ouest	(1p)
• Façade nord	(1p)
• Tableau de calcul des surfaces	(1p)
• Représentation de la construction sur des photos du terrain	(2p)
• Plan montrant les prises de vue des photos	(1p)
• Dossier sur la gestion de l'eau	(21p)
Total	41p

Note descriptive du projet

Le projet se situe sur la commune de Cormoz, à 1 Km environ du centre du village. Le terrain concerné donne sur un carrefour entre un chemin peu emprunté nommé « La Riveratte » et la voie communale n°3.

La demande de permis de construire concerne un terrain de 4864 m² constructible qui fait partie d'une parcelle de 8951 m² référencée ZD 128 au cadastre. La partie non-concernée par cette demande fait l'objet d'une demande de permis d'autorisation de lotissement.

Le terrain était précédemment un terrain agricole, il ne comporte donc aucune plantation ni aucun bâtiment.

L'accès a été positionné (voir plan de masse) dans le but de ne pas trop modifier le terrain. En effet, sur la partie ouest et sud-ouest, il y a un fort dénivelé entre le terrain et la route.

Nous souhaitons que ce projet de construction s'inscrive au mieux dans une démarche de Haute Qualité Environnementale et de respect de l'environnement. Ce sont ces deux aspects qui ont guidés nos choix.

Nous avons donc essayé de composer avec les contraintes liées au terrain et son environnement, et à celles liées aux deux aspects précédemment cités.

Ainsi, le corps principal de la maison est allongé dans le sens nord-sud pour être en accord avec les fermes environnantes. Suite au conseil de M. Savi (architecte conseil au CAUE), le garage à voiture, initialement placé en prolongement au nord, a été déplacé plus à l'ouest pour éviter un travail de remblaiement trop important ce qui aurait dénaturé le terrain.

Le garage à voiture, situé donc au nord-est, protège la chambre 1, pour augmenter l'efficacité de cette protection, un mur trombe (mur massif situé derrière une surface vitré) est installé sur la face sud du garage.

Un sas de sécurité empêche que les gaz d'échappement des voitures ne puissent rentrer dans la maison.

Le garage à vélo au nord permet de créer une zone tampon non chauffée, il servira également de local technique pour la GTL, la pompe à eau et les filtres.

Au sud, la véranda permet quand à elle de capter le soleil de mi-saison et d'hiver. Elle ne sera pas chauffée et servira donc également de zone tampon.

Le chauffage sera assuré par plusieurs procédés :

- Un plancher et des murs chauffants sont prévus, ils seront alimentés par des capteurs solaires.
- Le vide sanitaire sera rempli de galets dans lesquels circulera de l'air réchauffé par un puit canadien couplé à un capteur solaire à air.
- Un poêle de masse (poêle à bois en brique) est également placé au centre de la maison.
- La ventilation (VMC double flux avec échangeur thermique) sera couplée à un puit canadien.

Les murs extérieurs de la maison seront recouverts d'un enduit à la chaux. La couleur de cet enduit sera le plus proche possible de celui des murs en pisé.

Toutes les menuiseries seront en bois à l'exception des volets roulants mais ils en garderont la teinte.

La toiture sera recouverte de tuiles canal de couleur rouge-brun et les gouttières seront couleur sable.

Sur le terrain seront plantés des arbres (en particulier des arbres fruitiers) et une haie bocagère sera plantée sur une partie de la limite de propriété. Aucune clôture ni barrière n'est prévue pour le moment.

Une mare sera creusée afin d'utiliser la terre pour la construction d'un mur en pisé et la réalisation de cloisons intérieure. L'excédant de terre servira de remblais autour de la maison. Ce bassin sera ensuite planté de nénuphars et de plantes aquatiques.

Une seconde mare (d'une surface plus restreinte) sera également creusée pour recevoir l'eau sortant de l'assainissement par filtre planté (voir dossier sur la gestion de l'eau). L'excédant d'eau sera acheminé vers le fossé communal par un fossé planté de saules.